



Renseignements pour arrêter une assurance

Par **eyko35**, le **04/02/2011** à **22:04**

Bonjour,

j'ai pris une assurance de scooter pour mon fils de 28ans a mon nom et je voudrais la résilié car aparament il la vendu et ne me paye pas l'assurance tout les mois et me dois plein d'argent et la il ne vit plus chez moi , comment faire car l'assurance me demande un justificatif et je ne peux rien fournir ne sachant pas vraiment si le scoot est vendu ou pas et moi je ne veux pas avoir de problème mais je ne veux plus payer ! merci

Par **chaber**, le **05/02/2011** à **05:38**

Bonjour,

La résiliation d'un contrat automobile peut être demandée par le souscripteur

- tous les ans à l'échéance anniversaire moyennant préavis de 2 mois minimum
- par la loi Chatel dans les 20 jours de la date d'envoi de votre avis d'échéance (conservez précieusement l'enveloppe)
- en cas de vente du véhicule en joignant copie de l'acte de cession

Par **eyko35**, le **07/02/2011** à **13:40**

merci a toute les personnes qui m'on répondu ! maintenant je sais quoi faire !salutations a tous .